

Panorama de la jurisprudence en assurance construction

Public visé :

Gestionnaires ou manager de département indemnisation assurances construction

Pré-requis :

Cette formation ne nécessite pas de pré-requis

Modalités et délais d'accès à la formation :

À la suite de la préinscription du candidat à la formation, puis à l'acceptation conjointe par contractualisation, il existe un délai moyen de mise en œuvre estimé à 30 jours calendaires.



Nous contacter 30 jours avant afin d'organiser au mieux la formation

Participants :

Entre 4 et 15 participants par session

Durée :

5 heures

Rythme :

En continue ou en discontinue

Horaires :

De 10h à 12h et de 14h à 17h

Format :

A distance par visioconférence ou en présentiel en salle de formation

Tarifs :

Intra-entreprise :
750 € HT / session

Indicateur de satisfaction stagiaires : **4,2 / 5,0 (13 avis)**

Objectif général de la formation :

- Permettre aux gestionnaires de se mettre à jour sur les évolutions juridiques récentes en matière de responsabilité en construction, incluant la garantie décennale, la réception des travaux, la prescription et les refus de garantie, afin de sécuriser leurs pratiques professionnelles.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de :

- Comprendre les spécificités des travaux sur existant
- Examiner l'opposabilité aux tiers des clauses limitatives de responsabilité
- Analyser l'actualité jurisprudentielle sur la réception des travaux
- Définir les critères de caractérisation d'un dommage de nature décennale
- Etudier les actualités des refus de garantie
- Clarifier les questions de prescriptions
- Aborder les actualités de la responsabilité des maîtres d'œuvre et des autres professions intellectuelles

Programme de la formation :

COMPRENDRE LES SPECIFICITES DES TRAVAUX SUR EXISTANT

- Fin des quasi-ouvrages
- La couverture assurancielle des dommages sur existants

EXAMINER L'OPPOSABILITE AUX TIERS DES CLAUSES LIMITATIVES DE RESPONSABILITE

- Retour sur le revirement du 3 juillet 2024

ANALYSER L'ACTUALITE JURISPRUDENTIELLE SUR LA RECEPTION DES TRAVAUX

- Devoir de conseil du MOE à la réception : quelle actualité ?
- Caractère apparent d'un désordre :
- Prise de possession de l'ouvrage et le paiement des travaux constituent-ils des actes de présomption simple ou irréfragable de réception des travaux ?
- Un MOA peut-il émettre des réserves concernant des désordres entièrement réparés au moment de la réception des travaux ?
- Cause et apparence du désordre : comment ces notions influent-elles sur la garantie décennale ?
- Faut-il réserver tous les désordres survenus avant désordre ?

DEFINIR LES CRITERES DE CARACTERISATION D'UN DOMMAGE DE NATURE DECENNALE

- Désordres futurs et risque de désordre : plusieurs illustrations pratiques
- Dommages immatériels et responsabilité décennale
- Garanties des désordres et ampleur des travaux de reprise

ETUDIER LES ACTUALITES DES REFUS DE GARANTIE

- Opposabilité des clauses d'exclusion en l'absence de signature des conditions particulières ?
- Est-ce qu'est valide la clause excluant de la garantie les dépenses engagées pour la réalisation ou la finition du marché de l'assuré ?

- Est-ce que l'assureur peut refuser sa garantie en cas de mise en œuvre des panneaux photovoltaïques d'une marque différente de celle déclarée dans la police ?
- Prise en compte des recommandations des BET et non-garantie
- Faute dolosive

CLARIFIER LES QUESTIONS DE PRESCRIPTIONS

- Quel est le point de départ du délai pour agir contre le responsable en cas d'incendie survenant en cours de chantier ?
- Interruption de la prescription et désordres
- Jusqu'à quand la victime peut-elle agir contre l'assureur du responsable ?

ABORDER LES ACTUALITES DE LA RESPONSABILITE DES MAITRES D'ŒUVRE ET DES AUTRES PROFESSIONS INTELLECTUELS**Contact :**

06 41 88 32 28 - hello@acsformations.fr

Formateur :

- Tous nos formateurs bénéficient d'une solide expérience d'expérience dans la gestion des sinistres en Construction et immobilier. De formation académique supérieure, ils ont occupé des postes opérationnels en tant qu'expert et/ou manager de département des gestions de sinistres au sein de différentes compagnies d'assurance et de courtiers.
Ils ont en outre développé une approche pédagogique en tant que formateur (le Cv du formateur est annexé à la convention de formation et à la convocation stagiaire).

Moyens pédagogiques :

- Test de connaissances en amont de la formation, support de formation PPT pour le formateur avec vidéos pour animer les séquences, utilisation d'un compte test pour les exercices, apports théoriques et pratiques, évaluations intermédiaires formatives. Un aide-mémoire au format PDF est remis aux participants à la fin de la formation.

Moyens techniques :

- Ordinateur pour le formateur, application ZOOM pour la formation par visioconférence (en face à face à distance) ou en salle de formation réservée par l'organisme pour le présentiel équipée de tables chaises, wifi, internet écran et Visio projecteur.

Suivi de l'exécution :

- Certificat de réalisation pour la FOAD ou feuille d'émargement pour le présentiel

Appréciation des résultats :

- Évaluation qualitative de la formation à chaud - Évaluation de l'acquisition des compétences par QCM sommatif en fin de formation - Évaluation à froid de la formation en situation de travail quelques mois après. Remise d'une attestation individuelle de formation à chaque stagiaire ayant suivi la totalité de la formation et ayant réalisé l'évaluation des acquis.

Informations complémentaires :

- Pour le présentiel, les participants doivent venir avec leur propre matériel informatique (ordinateur avec un accès internet)

Mentions spécifiques à la Formation Ouverte et à Distance

Recommandation pour les sessions en FOAD

Pour les formations à distance, disposer d'un ordinateur connecté à internet et équipé d'un micro, de haut-parleurs et d'une webcam.

Nature des travaux demandés au stagiaire et le temps estimé pour les réaliser

Avant la formation : un test de connaissances d'une vingtaine de minutes sera réalisé par le stagiaire via notre plateforme d'évaluation. Un lien de connexion lui sera envoyé par mail quelques jours avant la formation. Ce test a pour intérêt de mesurer le niveau d'entrée de l'apprenant et de permettre au formateur d'adapter sa formation au besoin.

Pendant la formation : à la fin de chaque séquence pédagogique, un quiz formatif d'une dizaine de minutes en moyenne sera organisé en plénière, par le formateur, avec l'ensemble des participants à la session de formation. Ces exercices ont pour vocation de favoriser les échanges de groupe et de renforcer la compréhension des points-clés de la formation.

Après la formation : à la fin de la formation, une évaluation sommative à chaud d'une vingtaine de minutes sera réalisé par le stagiaire via notre plateforme d'évaluation. Un lien de connexion ou un QR Code sera transmis par l'animateur à la fin de la journée pour qu'il puisse réaliser cet exercice avant la fin de la session en la présence du formateur. Cette évaluation a pour intérêt de mesurer le niveau d'acquisition des compétences de l'apprenant.

Modalités de suivi et d'évaluation spécifiques aux séquences de formation ouverte à distance

A l'issue de la formation, une attestation individuelle de formation sera remise à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant réalisé l'évaluation des acquis des compétences. Un certificat de réalisation signé par le stagiaire, l'employeur (le cas échéant) et l'organisme de formation sera délivré aux parties prenantes. L'organisme de formation tient à disposition, de l'administration ou de tout financeur, toutes traces d'exécution de la formation : relevés de connexion, traces d'échanges (courriels, chat, forums, outils collaboratifs), enregistrement de la classe virtuelle, récapitulatif et justificatifs des travaux réalisés par l'apprenant, résultats aux tests et aux évaluations, etc...

Moyens d'organisation, d'accompagnement ou d'assistance, pédagogique et technique mis à disposition du stagiaire

La formation se déroule en face à face à distance formateur/stagiaire (classe virtuelle). Le formateur assigné à cette action de formation a toutes les compétences requises pour accompagner et assister le stagiaire sur le plan pédagogique et technique. Ses coordonnées sont transmises au participant avec le courrier de convocation, ainsi que le guide de prise en main de la plateforme. Pendant la formation, l'assistance pédagogique et technique est assurée par le formateur.

Solutions de financement de la formation

Cette formation peut être financée en tout ou partie, en fonction de votre financeur et des budgets disponibles, au titre du plan de développement des compétences pour les entreprises de moins de 50 salariés.